

#### DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date :	Le 16 mars 2021
Nature :	$oxed{oxed}$ Recommandations $oxed{oxed}$ Propositions $oxed{oxed}$ Présentation $oxed{oxed}$ Avis
Sujet :	Adaptation des mesures sanitaires au 26 mars 2021

Nous rappelons que les assouplissements des mesures de contrôle de la transmission en présence de variants continuent de représenter un risque. C'est ce qui conditionne notre très grande prudence. Les variants sont reconnus comme étant plus transmissibles et potentiellement plus virulents. Les allégements doivent donc s'effectuer de façon très progressive et il est doit être bien compris par tous que devant une reprise de la montée des cas, un retour à des mesures plus contraignantes pourrait être indiqué.

Nous soupçonnons que l'augmentation de la proportion de cas de variant demeure masquée par la relative stabilité du nombre total de cas. Toutefois, selon toute probabilité, les souches de variants deviendront prédominantes d'ici la mi-avril, ce qui entraînera vraisemblablement une remontée des cas. Toutefois, cette augmentation de cas pourra être contrôlée par l'effet combiné de leur dépistage rapide, de même que par un traçage et un isolement rigoureux des cas et contacts. À cet effet, les directions régionales de santé publique ont d'ailleurs mis en place des plans d'intervention très musclés.

Le facteur principal pour maintenir au minimum les cas d'ici à ce que la couverture vaccinale atteigne une proportion plus grande demeure toutefois l'adhésion et le respect des mesures de santé publique par les citoyens. C'est pourquoi, bien que la santé publique consente à assouplir certaines restrictions tant dans les zones rouges, qu'orange et jaunes afin de donner « un peu d'air » à la population, ces assouplissements ne doivent pas devenir un signal à l'effet qu'on peut relâcher la vigilance et le respect des mesures qui demeurent en vigueur.







Les derniers assouplissements ont été mis en place le 8 mars dernier, soit juste au retour de la semaine de relâche. Huit (8) jours plus tard, il ne semble pas y avoir de remontée marquée des cas attribuables à la semaine de relâche. Toutefois, d'autres indicateurs nous commandent de demeurer prudents. Pensons ici 1) au nombre de nouvelles hospitalisations qui oscillent autour de 50 par jour au Québec; 2) à la proportion de variants parmi les cas positifs qui continuent d'augmenter (Montréal : 20 %, autres régions jusqu'à 15 %); et 3) au fait que l'on continue d'observer des éclosions tant en milieu de travail, en milieu scolaire et dans la communauté).

C'est pourquoi, tout en recommandant une série d'assouplissements pour le 26 mars prochain, nous souhaitons demeurer prudents et planifier d'autres changements potentiels pour une étape subséquente, si la situation demeure sous contrôle. Spécifiquement, cela concerne :

- le retour à une subdivision des régions sociosanitaires qui font partie de la CMM, ce qui pourrait éventuellement permettre à certaines régions en rouge de passer une partie de leur territoire à l'orange;
- 2) les élèves du secondaire 3, 4 et 5 des régions rouges qui pourraient reprendre à temps plein leur présence à l'école, à compter du 5 avril;
- 3) Les participants aux activités sportives, qui pourraient passer à une limite de 25 dans les régions jaunes.

Les recommandations que nous soumettons au gouvernement et qui devraient prendre effet le 26 mars prochain résultent de nos consultations avec les ministères concernés, et les directeurs régionaux de santé publique.

Considérant ce qui précède, le directeur national de santé publique présente les recommandations suivantes au gouvernement :



#### Paliers d'alerte en vigueur à compter du 26 mars 2021

RÉGIONS AU PALIER								
ROUGE	ORANGE	JAUNE	VERT					
Montréal (06) Laval (13) Lanaudière (14) Laurentides (15) Montérégie (16)	Bas Saint-Laurent (01) Saguenay Lac-Saint-Jean (02) Capitale-Nationale (03) Mauricie-Centre-du-Québec (04) Estrie (05) Outaouais (07) Abitibi-Témiscamingue (08) Chaudière-Appalaches (12)	Cote-Nord (09) Nord-du-Québec (10) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	Nunavik (17) Terres-Cries-de-la-Baie-James (18)  Note : les autorités de ces territoires ont des exigences particulières de gestion de l'accès à leurs territoires respectifs					

#### Mesures en vigueur à compter du 26 mars 2021

		ii vigueui a coi	PALIER					
	RC	DUGE	ORANGE		JAUNE			
Secteur	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Nouvelles mesures			
Général					Note: le port du couvre- visage dans les lieux publics intérieurs demeure en vigueur pour les 10 ans et plus			
Couvre-feu	20 h - 5 h	<b>21 h 30 - 5 h</b> (à compter du 17 mars)	21 h 30 - 5h	À évaluer	Pas de couvre-feu			
Rassemblements dans les domiciles privés	Interdits     Sauf pour service ou soutien     Une personne seule, avec ses enfants s'il y a lieu, peut se joindre à une autre adresse et former un groupe stable.	Statu quo	Idem qu'en rouge : Interdits  • Sauf pour service ou soutien  • Une personne seule, avec ses enfants s'il y a lieu, peut sejoindre à une autre adresse et former un groupe stable.	Statu quo	Permis  Limités aux occupants de deux résidences privées (dans les domiciles et sur les terrains privés)			
Activités privées de nature événementielle ou sociale dans une salle louée ou un lieu public intérieur	• Interdites	Statu quo	Idem qu'en rouge : Interdites	Statu quo	Permis • Limités aux occupants de deux résidences privées			
Funérailles	Maximum 25 personnes	Statu quo	Idem qu'en rouge : • Maximum 25 personnes	Statu quo	Maximum 50     personnes			



	PALIER				
	ROUGE		ORA	NGE	JAUNE
Secteur	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Nouvelles mesures
Lieux de culte	<ul> <li>Maximum 10 personnes</li> <li>Sauf funérailles à 25</li> <li>Distance de 2 m entre personnes ne résidant pas ensemble et masque de procédure</li> </ul>	Maximum 25     personnes	Maximum 100     personnes,     Sauf funérailles et mariages à 25     Distance de 2 m entre personnes nerésidant pas ensemble et masque de procédure	Statu quo	Maximum 250     personnes, sauf     funérailles et mariages     à 50
Restaurants	Fermés • Sauf pour livraison et service à l'auto ou à la porte	Statu quo	Ouverts:  • 2 adultes d'adresses différentes par table avec leurs enfants mineurs OU occupants d'une même résidence privée  • Réservation et registre avec coordonnées  • Pas de vente d'alcool sans nourriture  • Pas de spectacle durant les repas (avant ou après avec application des règles pour salles de spectacles)	Statu quo	Ouverts  Occupants d'au plus deux résidences privées par table Registre avec coordonnées Spectacle permis pendant les repas
Bars et discothèque Micro-brasseries et distilleries Casinos et maisons de jeux	Fermés	Statu quo	Idem que rouge : Fermés	Statu quo	Ouverts  • Maximum 50 % capacité  • Occupants d'au plus deux résidences privées par table  • Clients doivent demeurer assis pour être servis et pour consommer  • Pas de danse ou de chant  • Registre des clients  • Vente d'alcool cesse à 23h  • Fermeture à minuit
Musées	Ouverts	Statu quo	Idem que rouge : Ouverts	Statu quo	Idem qu'orange : Ouverts



	PALIER					
	ROUGE		ORA	ANGE	JAUNE	
Secteur	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Nouvelles mesures	
Cinémas	Ouverts  • Masque de procédure obligatoire  • Spectateurs doivent rester assis  • Pas d'offre alimentaire ni de consommation dans les salles  • 1,5 m entre bulles  • 250 personnes maximum par salle	Statu quo	Ouverts  • Masque de procédure obligatoire  • Spectateurs doivent rester assis  • Consommation possible de nourriture ou boisson : retrait temporaire du masque et silence  • 1,5 m entre bulles  • 250 personnes maximum par salle	Statu quo	Ouverts  • Couvre-visage obligatoire, mais peut être retiré une fois assis  • Consommation possible de nourriture ou boisson • 1,5 m entre bulles • 250 personnes maximum par salle	
Auditoires et audiences (salles de spectacle)	• Fermés	Ouverts  Masque de procédure obligatoire  Spectateurs doivent rester assis  Spectateurs doivent rester assis  Pas d'offre alimentaire ni de consommation dans les salles  1,5 m entre bulles  250 personnes maximum par salle	Ouverts  • Spectateurs doivent rester assis  • Masque de procédure obligatoire  • Consommation possible de nourriture ou boisson : retrait temporaire du masque  • 1,5 m entre bulles  • 250 personnes maximum par salle	Statu quo	Ouverts  • Spectateurs doivent rester assis durant la représentation  • Couvre-visage obligatoire; peut être retiré une fois assis, mais on doit alors rester en silence ou parler à voix basse  • Consommation possible de nourriture ou boisson  • 1,5 m entre bulles  • 250 personnes maximum par salle	
Bibliothèques	Accès à tous	Statu quo	Idem que rouge : Accès à tous	Statu quo	Idem qu'orange : Accès à tous	
Sports et loisirs	Extérieur  Activités sans contact*  Occupants d'une même résidence privée  OU groupe de 8 personnes maximum  Ajout d'un instructeur possible	<b>Extérieur</b> Statu quo	Extérieur (idem que rouge); • Activités sans contact* • Occupants d'une même résidence privée • OU groupe de 8 personnes maximum • Ajout d'un instructeur possible	Extérieur  Activités sans contact*  Coccupants d'une même résidence privée  OU groupe de 12 personnes maximum  Ajout d'un instructeur possible	Extérieur  Contacts étroits de courte durée et peu fréquents permis  Coccupants d'une même résidence privée  OU groupe de 12 personnes maximum  Ajout d'un instructeur possible	



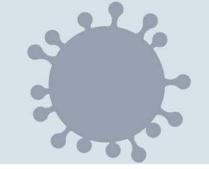
	PALIER					
	ROUGE		ORANGE		JAUNE	
Secteur	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Nouvelles mesures	
	Intérieur  Permis sur patinoires et dans piscines seulement (sauf hôtels)  Activités sans contact*  Seul, en dyade, ou occupants d'une même résidence  Cours individuels ou aux occupants d'une même adresse permis	Intérieur  Permis dans tous les lieux publics ouverts**  Activités sans contact*  Seul, en dyade, ou occupants d'une même résidence  Cours individuels ou aux occupants d'une même adresse permis  Capacité d'accueil restreinte***  Registre obligatoire dans les salles d'entraînement	Intérieur  Permis dans tous les lieux publics ouverts  Activités sans contact*  Seul, en dyade, ou occupants d'une même résidence  Cours individuels ou aux occupants d'une même adresse permis	Intérieur  Permis dans tous les lieux publics ouverts  Activité sans contact*  Seul, en dyade, occupants d'une même résidence  Cours individuel ou aux occupants d'une même résidence  OU groupe de 8 personnes max. avec encadrement obligatoire****  Pratique adaptée pour respect distanciation physique de 2 m  Pas de compétition sauf dans le cadre des entraînements, pas de spectateurs	Intérieur  Permis dans tous les lieux publics Activité sans contact* Seul, en dyade ou occupants de deux résidences privées Cours individuels ou aux occupants de deux résidences privées OU groupe de 12 personnes max. avec encadrement obligatoire****  Pratique adaptée pour respecter la distanciation physique de 2 m Pas de compétition sauf dans le cadre des entraînements, pas de spectateurs	
	sportive ou de loisir (ex.:  ** Une supervision du lie présente sur le plateau s  *** La capacité d'accueil gestion des attroupemer limité aux aires commun  **** L'encadrement est responsable d'assurer le ou club, il est attendu que	eviter tout rassemblement i éviter tout rassemblement i eu de pratique doit être assu portif. Elle doit être employé est restreinte (distanciation nts, contrôle de l'achalandag es (sauf pour la circulation). assuré par une personne dés respect des mesures et cons le les mesures sanitaires app e l'organisme national de loi	nhérent à la pratique). rée en tout temps par min ée par le propriétaire de l'in en tout temps (lors des ac e (réservation, horaires dé signée par l'organisation q ignes sanitaires en vigueu liquées respectent le proto	imalement une personne. nstallation ou désignée par ctivités et dans l'ensemble calés, etc.); Vestiaires fern ui dispense l'activité. Cette r. Dans le cas d'activité offe	Cette personne doit être r celui-ci. des lieux de pratique), nés (sauf piscine) et accès e personne est erte par une association	



	PALIER				
	ROUGE		ORANGE		JAUNE
Secteur	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Nouvelles mesures
Activités et lieux particuliers	Activités suspendues: - Arcades et activités intérieures des sites thématiques, centres et parcs d'attraction, centres d'amusement, centres récréatifs et parcs aquatiques - Auberges de jeunesse  Lieux fermés - Lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature.	Statu quo	Idem que rouge :  Activités suspendues : - Arcades et activités intérieures des sites thématiques, centres et parcs d'attraction, centres d'amusement, centres récréatifs et parcs aquatiques - Auberges de jeunesse  Lieux fermés - Lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature.	Statu quo	Activités permises - Arcades et activités intérieures des sites thématiques, centres et parcs d'attraction, centres d'amusement, centres récréatifs et parcs aquatiques - Auberges de jeunesse  Lieux ouverts - Lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billardou d'autres jeux de même nature  Conditionnel à la capacité de chaque lieu d'assurer le respect des mesures et la distanciation  Avec réservation et registre avec coordonnées
Télétravail	Télétravail     obligatoire pour     tous	Statu quo	Idem que rouge : Télétravail <b>obligatoire</b> pour tous	Statu quo	Télétravail recommandé
Commerces de détail non essentiels et soins personnels	Ouverts  Restrictions de capacité  Centres commerciaux: supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage	Spas ouverts Réservation et registre obligatoire, respect du 2 m	Idem que rouge :  Ouverts  Restrictions de capacité  Centres commerciaux : supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage  Spas ouverts  Réservation et registre obligatoire, respect du 2 m	Statu quo	Idem qu'orange :  Ouverts  Restrictions de capacité  Centres commerciaux : supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage  Spas ouverts  Réservation et registre obligatoire, respect du 2 m
Déplacements interrégionaux	Non recommandés	Statu quo	Idem que rouge : Non recommandés	Statu quo	Idem qu'orange : Non recommandés
Services de garde	Ouverts	Statu quo	Idem que rouge : Ouverts	Statu quo	Idem qu'orange :



	PALIER				
	ROUGE		ORANGE		JAUNE
Secteur	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Mesures actuelles	Changements au 26 mars	Nouvelles mesures
Milieu scolaire			PRIMAIRE		
	<ul> <li>Masque         d'intervention en tout         temps pour 2M-3L</li> <li>Port du         masque/couvre-         visage en tout temps         hors 2M-3L</li> </ul>		1er et 2e cycles:     couvre-visage dans l'école, sauf en classe     3e cycle: couvre- visage en tout temps		3° cycle : couvre- visage pour déplacements, espaces communs et transport scolaire seulement
			SECONDAIRE		
	<ul> <li>Masque         d'intervention en tout         temps</li> <li>Présence en         alternance 3°-4°-5°         secondaire</li> </ul>	Fin de l'alternance 3°-4°- 5° secondaire (5 avril)	Masque     d'intervention en tout     temps     Fin de l'alternance 3e-     4e-5e secondaire (22     mars)		Couvre-visage pour déplacements, espaces communs et transport scolaire seulement
		ACTIVITÉS PARASC	COLAIRES AU PRIMAIRE ET		1.
	En groupe-classe stable seulement     Pas de compétitions ni de spectateurs	Statu quo	Idem que rouge :  • En groupe-classe stable seulement  • Pas de compétitions ni de spectateurs	<ul> <li>À l'extérieur:</li> <li>Activité sans contact*</li> <li>Max. 12 élèves (intra école, possibilité de mélanger des groupes-classes stables)</li> <li>Encadrement obligatoire</li> <li>À l'intérieur:</li> <li>Activité sans contact*</li> <li>Max. 8 élèves (intra école, possibilité de mélanger des groupes-classes stables)</li> <li>Encadrement obligatoire</li> <li>Pratique adaptée pour respecter la distanciation de 2 mètres</li> <li>Pas de compétitions ni de spectateurs</li> </ul>	<ul> <li>À l'extérieur:</li> <li>Activité avec contact bref</li> <li>Max. 12 élèves (intra école, possibilité de mélanger des groupes-classes stables)</li> <li>Encadrement obligatoire</li> <li>À l'intérieur:</li> <li>Activité sans contact*</li> <li>Max. 12 élèves (intra école, possibilité de mélanger des groupes-classes stables)</li> <li>Encadrement obligatoire</li> <li>Pratique adaptée pour respecter la distanciation de 2 mètres</li> <li>Pas de compétition sauf dans le cadre des entraînements, pas de spectateurs</li> </ul>



Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature:

N/Réf.: 21-SP-00306-06



